



DANS CE NUMÉRO:

Éditorial	1
Résolution CSI	2-7
Actualités du réseau	8-9
Politiques de coopération au développement	9-13
Appels à projets	13
Ressources	14
Agenda 2010	15

Avec la contribution du
programme des Acteurs Non
Étatiques de l'Union
européenne



1. Éditorial

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET JUSTE

Le deuxième Congrès de la CSI, qui s'est tenu à Vancouver le mois dernier, a adopté une résolution complète sur la coopération au développement (p 2-7).

Dans cette résolution, nous avons évalué la situation du « développement » dans le monde actuel et nous avons présenté notre conception du modèle de développement durable et juste que nous défendons, tout en précisant le mandat pour les années à venir.

Le développement occupe une place centrale au sein des politiques syndicales, et les syndicats ont confirmé, avec davantage de détermination qu'auparavant, leur engagement à relever les défis liés au développement en les inscrivant au rang des priorités de leurs programmes régionaux, nationaux et internationaux.

Le travail décent et l'appropriation démocratique sont réaffirmés comme étant la pierre angulaire de notre action. Mais la résolution plaide également en faveur de réformes politiques fondamentales et dénonce la cupidité d'une culture basée sur le profit qui, depuis trop longtemps déjà, domine le modèle de développement néolibéral à l'échelle internationale. Elle souligne également le rôle fondamental de l'OIT dans l'élaboration d'un nouveau modèle de développement basé sur la justice sociale.

Par ailleurs, la résolution renforce l'engagement de la CSI à soutenir les syndicats en tant qu'acteurs du développement, et souligne le rôle que joue le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) dans le renforcement et l'amélioration de la coopération syndicale au développement.

À partir de septembre, nous poursuivrons l'évaluation des résultats des réseaux et, d'ici la fin de l'année, nous finaliserons le projet relatif aux travaux futurs du RSCD. La résolution adoptée à Vancouver nous servira de référence pour le renouvellement de notre plan d'action dans les années à venir.

Mais le tout premier défi à relever dans les prochaines années sera de garantir une représentation plus équitable et plus forte du mouvement syndical du Sud dans les débats mondiaux sur le développement : au sein du Réseau, mais également auprès des institutions internationales ainsi qu'au sein des plateformes et réseaux des OSC. Notre capacité à renforcer et à faire entendre la voix du mouvement syndical du Sud dans le débat international sur le développement sera pour nous un indicateur majeur de réussite dans les années à venir.

L'équipe RSCD.

“Il est possible de voir la démocratie à l'œuvre lorsque les syndicats sont en mesure d'intervenir librement, de promouvoir les négociations collectives, et de jouer pleinement leur rôle de partenaires sociaux dans le dialogue sur les politiques et l'avenir de leur nation.”

Helen Clark lors du 2^e Congrès de la CSI, Vancouver, juin 2010

CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE

2^e CONGRÈS MONDIAL

Vancouver, du 21 au 25 juin 2010

RÉSOLUTION

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET JUSTE POUR LE 21^e SIÈCLE

1. Le Congrès affirme que la crise mondiale représente l'échec définitif de l'orthodoxie néolibérale inéquitable qui a guidé les politiques de développement au cours des dernières décennies.
2. Le Congrès constate que le modèle de développement actuel axé sur le fondamentalisme du marché, qui met l'accent sur la croissance fondée sur l'exportation, n'est parvenu à produire ni une croissance durable ni le progrès social que ce soit dans le monde en développement, les pays émergents ou le monde industrialisé. Des avancées modestes en matière de réduction de la pauvreté, là où elles sont survenues, ne sauraient être acceptées comme une réponse internationale sérieuse au défi et à la responsabilité partagés du développement à l'échelon mondial. Elles ne font pas non plus le poids devant la croissance des inégalités, l'accélération de la dégradation environnementale ou l'impact brutal de la crise sur la vie de millions de familles de travailleurs et travailleuses. Le Congrès affirme que le capitalisme non réglementé est destructeur et non durable écologiquement et appelle à un système fondamentalement alternatif de production mondiale qui soit humain et socialement responsable. Il lance un appel à toutes les organisations affiliées pour qu'elles luttent contre les inégalités croissantes, le sous-développement et l'injustice économique dans le système mondial.
3. Le Congrès déplore le fait que le paradigme actuel de développement, en prônant la souplesse du marché du travail, la privatisation, la déréglementation et la libéralisation du marché, ait entraîné des inégalités et la pauvreté et ait contribué à l'érosion des droits des travailleurs et à l'affaiblissement des organisations de travailleurs dans de nombreux pays en développement. C'est ainsi qu'une tendance à la baisse du niveau des salaires est apparue, due à la concurrence accrue entre pays en développement, à l'augmentation de la nature informelle des relations d'emploi ainsi qu'à l'austérité fiscale et à la concurrence négative autour des impôts sur les entreprises entre États, qui a eu des répercussions néfastes sur l'accès à la protection sociale et sur sa qualité.
4. Le Congrès condamne la tendance mondiale à la privatisation des services publics à cause de laquelle des millions de personnes se voient privées de leurs droits humains fondamentaux. Il réaffirme que l'accès universel à des services publics de qualité contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à l'extension du travail décent et améliore l'intégration et la cohésion sociales. Le Congrès réaffirme, en outre, que l'éducation gratuite, universelle et publique offre des possibilités à tous et constitue un fondement essentiel pour les sociétés démocratiques. Elle est un

facteur clef qui permet aux individus et aux communautés de briser les cycles de la pauvreté et leur offre une égalité des chances.

5. Le Congrès réaffirme que les syndicats jouent un rôle fondamental dans le processus de développement. Leur représentation démocratique confère une légitimité unique pour influencer sur les gouvernements et les organisations d'employeurs et les tenir responsables. En participant au dialogue social, les syndicats peuvent changer les politiques gouvernementales injustes et contribuer au progrès social. En promouvant et en engageant la négociation collective, ils veillent à ce que les richesses soient réparties plus équitablement au sein de la société, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et des inégalités. En organisant les travailleurs, en ce compris les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les travailleurs ayant des relations d'emploi informelles, les syndicats peuvent jouer un rôle crucial dans le changement des structures de pouvoir dominantes. L'organisation des travailleurs indépendants dans des coopératives liées aux syndicats pourrait constituer une manière de changer les rapports de pouvoir et de formaliser le travail. À travers leur lutte pour la justice sociale, les syndicats sont et doivent être reconnus comme les partenaires à part entière dans le processus de développement. Le Congrès appelle à des investissements dans le renforcement du syndicalisme libre et à des libres négociations collectives dans les pays en développement. Ce sont deux piliers essentiels pour le développement durable et équitable de ces pays.
6. Le Congrès appelle à un nouveau modèle de développement fondé sur la croissance du marché national et centré sur le travail décent, la distribution des revenus et l'investissement dans les personnes à travers une éducation et une santé, qui donne la priorité à l'intégration régionale et soit respectueux de la protection de l'environnement et des droits des travailleurs. Le Congrès appelle, en outre, à la création d'un environnement international habilitant, qui facilite un progrès économique et social équilibré, en ce compris pour les pays en développement et leur permette de prendre la part qui leur revient dans l'économie mondialisée. Il s'oppose au pillage des ressources naturelles dans les pays en développement par les entreprises multinationales et les élites corrompues et soutient les efforts des pays en développement pour accroître leur capacité de production à valeur ajoutée en respectant pleinement les droits des travailleurs/euses. L'extraction des ressources naturelles par les entreprises multinationales doit bénéficier aux communautés et aux pays concernés et être conforme au développement durable.
7. Le Congrès reconnaît que le commerce et l'investissement sont nécessaires à un développement couronné de succès, mais rejette la dépendance excessive envers l'exportation comme moteur de croissance au détriment des marchés nationaux et des besoins locaux, ou le respect des droits des travailleurs. La croissance économique doit être une croissance qualitative et durable, fondée sur la demande interne, des niveaux décents de revenus, le développement agricole et l'industrialisation, qui à leur tour passent par l'édification de capacités de production à valeur ajoutée et diversifiées. Le commerce et les règles d'investissements à l'échelle internationale et les investissements dans la production alimentaire commerciale par les entreprises ne doivent pas porter atteinte aux moyens d'existence des petits exploitants agricoles et des femmes et hommes en milieu rural.
8. La mondialisation a entraîné le développement de filières de production et de distribution mondiales. La crise, malgré sa nature « mondiale », a dans le même temps stimulé des tendances protectionnistes. Dans ce contexte, le Congrès appelle à un renforcement des relations entre les organisations syndicales aux échelons national et international afin d'œuvrer ensemble contre les effets du

dumping social, en particulier lorsqu'il entraîne des violations des droits fondamentaux des travailleurs/euses. Le Congrès affirme que les droits fondamentaux des travailleurs/euses sont essentiels pour assurer une reprise économique durable et apporter une réponse efficace à la crise.

9. Le Congrès affirme que le nouveau modèle de développement doit avoir pour priorité des possibilités de travail décent pour tous et trouver un équilibre entre progrès économique et progrès social et développement écologique. Il rejette une approche centrée exclusivement sur la croissance économique et sur l'hypothèse que le progrès social est engendré automatiquement par l'expansion économique. Les calculs actuels du PIB ne reflètent pas l'ensemble de la croissance et de la prospérité; le Congrès soutient dès lors l'élaboration de nouvelles définitions sur la base de meilleurs indicateurs, qui fournissent une vue plus claire des progrès dans les domaines social, économique et environnemental. Le Congrès engage les gouvernements à inverser la tendance menant à plus d'emplois dans l'économie informelle et toujours plus précaires, grâce au renforcement et à l'extension de la législation du travail, à sa mise en œuvre plus rigoureuse et à la pleine reconnaissance du rôle des organisations des travailleurs. Il appelle à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et d'un programme par pays de l'OIT de promotion du travail décent dans tous les pays en développement, requérant le soutien des donateurs multilatéraux et bilatéraux dans le cadre de leur coopération au développement, le tout en impliquant le mouvement syndical à tous les niveaux et dans tous les aspects de ces mesures. Le renforcement des inspections publiques du travail doit constituer un élément clef et les Conventions n°81 sur l'inspection du travail et n°129 sur l'inspection du travail (agriculture) de l'OIT doivent être ratifiées et pleinement mises en œuvre par tous les gouvernements.
10. Le Congrès soutient qu'une distribution plus équitable des revenus est une condition préalable à toute forme durable de développement. La réduction des inégalités doit être un but explicite des politiques nationales de développement, passant notamment par de puissants outils de redistribution, tels que la négociation collective, les politiques fiscales progressives, les salaires vitaux ou des salaires minima améliorés, la garantie des services publics accessibles et de haute qualité et l'amélioration de la protection sociale. La justice fiscale doit se placer au cœur de ce nouveau modèle de développement. Une mobilisation accrue des ressources nationales pour le développement devrait s'axer sur la réforme fiscale, renforçant l'administration des contributions, élargissant l'assiette fiscale et éradiquant la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Les gouvernements devraient chercher à établir ou à renforcer la fonction de redistribution des revenus de leur fiscalité en établissant des régimes progressifs requérant les contributions les plus élevées des gains en capital et des populations riches et garantissant des réductions d'impôts aux familles à faible revenu et aux pauvres. En ce qui concerne les investissements, l'accent doit être mis sur l'établissement de mesures visant à une gestion des finances publiques et des infrastructures sociales, notamment la santé, l'éducation pour tous permettant à la population d'acquérir des compétences et d'accéder aux connaissances de sorte qu'elle puisse mener des actions afin de protéger ses conditions de vie et de travail et les stratégies en faveur du travail décent.
11. L'égalité entre hommes et femmes doit être aussi un objectif spécifique et le Congrès enjoint les gouvernements, les donateurs et les syndicats à aiguïser l'approche et l'impact des politiques de développement sur les questions de genre. La fourniture de services publics de base est une condition essentielle pour parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes.

12. De nombreux accords multilatéraux et bilatéraux sur le commerce et l'investissement entre les économies industrialisées et en développement portent atteinte aux processus d'intégration des pays en développement, sapant l'intégration régionale, et créant et aggravant le chômage. Le Congrès appelle à un renforcement des processus d'intégration régionale; il reconnaît le potentiel des marchés régionaux dans la dynamisation d'une croissance durable, et que l'inclusion d'une dimension sociale dans le cadre de l'intégration régionale demeure un défi important pour les syndicats et leurs alliés.
13. Le Congrès soutient que la protection de l'environnement et des groupes les plus vulnérables à la dégradation de l'environnement doit faire partie intégrante du nouveau paradigme de développement. Les gouvernements doivent faire en sorte que leurs politiques soient respectueuses de l'environnement et que des stratégies de « transition équitable » soient mises en place afin d'ouvrir la voie à un développement durable qui soit juste du point de vue social et responsable du point de vue environnemental. Le Congrès plaide pour une transformation profonde des systèmes mondiaux de production et des schémas de consommation afin de pérenniser nos sociétés et nos lieux de travail et de protéger et de promouvoir le travail décent pour tous. Les syndicats doivent jouer un rôle central dans cette transformation sans précédent. Le Congrès s'engage à promouvoir une approche intégrée du développement durable passant par une transition équitable qui regroupe le progrès social, la protection de l'environnement et les besoins économiques dans un cadre de gouvernance démocratique, au sein duquel les droits syndicaux et les autres droits humains seront respectés et l'égalité de genre garantie. Il incombe aux pays industrialisés de fournir les ressources financières et les transferts de technologies nécessaires au succès de telles stratégies dans les pays en développement.
14. Le Congrès met en relief la nécessité de satisfaire tous les besoins essentiels et appelle à une stratégie audacieuse garantissant l'accès à l'eau à des millions de personnes moyennant des politiques globales du cycle de l'eau, notamment l'économie et le traitement de l'eau, et l'investissement dans la réalisation de barrages et de retenues collinaires dans les pays qui en ont besoin; une stratégie audacieuse visant à rendre aisément accessible le logement pour le plus grand nombre par une politique de construction de logements sociaux. Le Congrès attire l'attention des gouvernements sur les politiques d'urbanisation extensives et anarchiques dans les pays en développement, urbanisations qui bouleversent les équilibres sociétaux, économiques et sociaux, aggravant la pauvreté en créant des besoins nouveaux ne cadrant pas avec les revenus des populations. Le Congrès soutient l'agriculture et le développement rural durables et dénonce les pratiques actuelles, qui équivalent au néocolonialisme agraire, d'appropriation d'énormes terrains dans les pays en développement aux fins de production alimentaire commerciale pour l'exportation ayant un impact potentiellement négatif sur l'alimentation et la culture indigènes. Les politiques de développement doivent garantir la sécurité alimentaire et renforcer la capacité des producteurs locaux à contribuer à assurer le droit à l'alimentation pour tous.
15. Le Congrès affirme que, pour parvenir au développement durable, une justice sociale est nécessaire. À cette fin, une démocratie, une équité, une bonne gouvernance, des institutions fortes et responsables et l'élimination de la corruption doivent être garanties. Le Congrès souligne les responsabilités qui reviennent clairement aux pays développés et en développement dans ces domaines. Des mesures strictes devraient être mises en place afin de garantir que les fonds provenant des agences donatrices et des IFI ne contribuent pas à la corruption et à un faible

niveau de gouvernance. Il reconnaît le rôle que les syndicats des pays en développement ont joué dans le renforcement de la démocratie et l'application de l'État de droit, et il s'engage à maintenir le soutien qu'il leur a apporté dans cette tâche.

16. Le Congrès déplore qu'en dépit des engagements internationaux souscrits pour garantir le rattachement des stratégies en matière de développement aux pays, la réalité d'aujourd'hui nous démontre que les politiques de développement sont souvent conditionnées par les priorités politiques ou commerciales des pays donateurs ou les propres programmes des ONG internationales plutôt que par des débats démocratiques engagés à l'échelle nationale. Le Congrès déclare que l'appropriation démocratique des stratégies en matière de développement par les citoyens, à travers des institutions représentatives, constitue le principal instrument pour obtenir une gouvernance efficace du développement, et qu'il ne pourrait y avoir d'appropriation démocratique sans dialogue social. Il exhorte les organisations internationales, les agences donatrices et les gouvernements des pays en développement à garantir l'espace politique démocratique nécessaire. Le Congrès appelle à une réelle mise en œuvre du principe d'appropriation démocratique et insiste pour que les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile aient une voix dans l'élaboration des stratégies en matière de développement.
17. Le Congrès souligne qu'un environnement international habilitant exige une stabilité financière ainsi qu'un espace nécessaire à la mise en œuvre de politiques de stabilisation anticycliques dans les pays en développement. Le Congrès engage les Institutions financières internationales à contribuer à la mise en place d'un tel environnement plutôt qu'à promouvoir les intérêts des riches élites ou d'une minorité de pays. Il est nécessaire d'examiner fondamentalement non seulement la gouvernance interne des institutions intergouvernementales mais aussi leur orientation globale, leurs politiques, leurs objectifs et leur mandat pour aborder l'urgence du développement, la fin des inégalités et la création d'emplois pour un développement durable, en particulier dans les pays en développement où leur impact dévastateur n'a jamais été autant ressenti. Le Congrès exhorte, en outre, les donateurs à annuler la dette des PMA sans qu'aucune conditionnalité de politique économique ne leur soit imposée. Il est nécessaire de toute urgence de créer un mécanisme juste et transparent pour le rééchelonnement et l'annulation de la dette souveraine et de réviser la légitimité de la dette. Le Congrès condamne les actions des dénommés « fonds vautours » et salue la législation qui interdit leur recours aux tribunaux pour voler les fonds des pays en développement.
18. Le Congrès appelle les gouvernements à maintenir et à renforcer l'engagement à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies d'ici à 2015 et souligne que la promotion du travail décent contribue à atteindre le premier OMD sur l'éradication de la pauvreté. Les pays industrialisés doivent respecter l'engagement de l'ONU d'allouer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'Aide publique au développement (APD). Un financement supplémentaire du développement doit être fourni par le biais de nouvelles formes d'évaluations et de contributions de la taxation internationale, et en particulier des taxes telles qu'une taxe internationale sur les transactions financières, qui pourrait également être utilisée dans le cadre des initiatives contre le changement climatique. La prévisibilité et la non-conditionnalité de l'aide sont importantes, tout comme le respect des choix des pays en développement en matière de développement démocratique et le soutien au rôle de l'État. Une attention doit être prêtée à la création d'un Fonds de développement pour financer l'industrialisation durable des pays pauvres.

19. Face aux catastrophes naturelles de grande ampleur comme les séismes de forte magnitude, le Congrès recommande à la communauté internationale de mettre en place des mécanismes efficaces et rapides d'assistance pour limiter les pertes humaines et pour aider à la reconstruction urgente des villes et des cités et de leurs infrastructures de base essentielles.

Programme d'action de la CSI

20. Le Congrès engage la CSI et ses organisations régionales, oeuvrant de concert avec ses partenaires du groupement Global Unions et ses organisations affiliées, à:

- a. défendre, promouvoir et prôner ce nouveau modèle de développement parmi les institutions nationales et internationales;
- b. œuvrer pour une réforme des institutions financières et économiques internationales, des programmes de reprise économique visant à stimuler la demande intérieure moyennant des mesures anticycliques, de nouvelles formes de taxation internationale, l'abolition des paradis fiscaux, un examen des traités et des accords commerciaux et d'investissement afin de veiller à ce qu'ils promeuvent le développement et une répartition plus équitable des richesses entre États et au sein de chaque État;
- c. collaborer, dans le respect du rôle et de la représentativité des syndicats, avec d'autres organisations et mouvements de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes, qui partagent nos valeurs, en soutenant la promotion d'un nouveau paradigme pour le développement, comportant un nouvel indicateur de développement au lieu du PIB, afin d'évaluer le bien-être social et environnemental;
- d. soutenir les initiatives visant à changer l'aide au développement internationale de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement, et soutenir le travail réalisé par le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) afin de garantir une plus grande cohérence et une amélioration de la coordination de la coopération syndicale au développement;
- e. soutenir les organisations affiliées dans toutes les questions liées à la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, notamment dans leur lutte pour enrayer la tendance à la précarisation et à l'informalisation du travail, et protéger les travailleurs qui en sont victimes; et
- f. renforcer la capacité des organisations membres en ce qui concerne les questions abordées dans la présente résolution.

Juin 2010

2. Actualités du réseau

CONSULTATIONS RÉGIONALES CONCERNANT LES 'PRINCIPES D'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION SYNDICALE AU DÉVELOPPEMENT' LOMÉ, 27-28 MAI 2010

Le contenu des Principes organise et fait référence aux valeurs et à la vision sur les partenariats de la coopération syndicale au développement ainsi qu'aux caractéristiques de la coopération/ coordination. C'est pourquoi, ces Principes se concentrent sur la DIMENSION INTERNE de l'efficacité de la coopération syndicale au développement.

Le processus de consultation vise tout d'abord à conscientiser les organisations syndicales du Sud au contenu des Principes, en captant leur perception et points de vue, de manière à rassembler des informations supplémentaires en vue de leur formulation. Au final, ces Principes devront, en effet, être accompagnés de Règles de fonctionnement destinées à l'identification de possibles outils/ mécanismes facilitant le respect adéquat et pratique du contenu des Principes.

[Note d'information sur les consultations régionales concernant les 'principes relatifs à l'efficacité de la coopération syndicale au développement' \(Pdf\)](#)

[Rapport des consultations régionales \(Pdf\)](#)

[Site web Forum \(Pages de consultation CSI\)](#)

LA TUC CONTRIBUE À L'ÉMERGENCE D'UNE COOPÉRATION SYNDICALE AU DÉVELOPPEMENT EFFECTIVE À L'ÉCHELLE MONDIALE

30 participants ont pris part à une consultation de la CSI Afrique sur un projet de document relatif aux Principes et lignes directrices en matière de coopération au développement, rédigé par le nouveau Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) hébergé par la CSI. L'atelier d'une journée et demie s'est déroulé au siège de la CSI Afrique à Lomé, Togo, qui a également été le théâtre du lancement de l'antenne CSI Afrique du Réseau syndical mondial de coopération au développement de la CSI.



Les documents définissent et abordent, du point de vue de la coopération syndicale au développement, les principes d'appropriation démocratique, d'autonomie, de partenariat, de transparence, de responsabilité, de cohérence, de pérennité, d'inclusion et d'égalité. La version finale de ces documents, attendue fin 2010, bénéficiera également des consultations en Amérique latine et en Asie. Ils formeront alors la contribution de la CSI aux recommandations du Forum sur l'efficacité de l'aide au développement à l'intention de la quatrième réunion gouvernementale de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui aura lieu à Séoul en Corée du Sud en 2011.

[Lire le document complet \(Pdf – anglais\)](#)

LES SYNDICATS ESPAGNOLS RÉCLAMENT LE MAINTIEN DE LA SOLIDARITÉ

A travers son plan d'ajustement, présenté au Parlement espagnol, le gouvernement espagnol fait porter le poids de la crise sur les épaules les plus frêles de la société : travailleurs, retraités, immigrants et habitants des pays pauvres. Les mesures contenues dans le plan visent à réduire les salaires des fonctionnaires à partir de juillet 2010, geler les salaires des fonctionnaires en 2011 et les retraites en 2011, limiter l'accès à la retraite partielle, réduire l'investissement public et à diminuer l'aide publique au développement de 600 millions d'euros en 2010 et 2011. Le mouvement syndical

espagnol considère ces mesures socialement injustes et économiquement stériles car elles ne pourront qu'aggraver la récession économique espagnole et qu'entraîner une augmentation du chômage et une baisse des recettes publiques. La réduction de 600 millions d'euros de l'aide publique au développement qui devrait être affectée aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de pays qui ont alimenté, à travers les millions d'immigrants, la fabuleuse croissance économique espagnole des deux dernières décennies, témoigne du manque déplorable de solidarité dont fait preuve ce gouvernement. Compte tenu de l'inefficacité avérée de l'approche néolibérale par le passé (crise financière asiatique en 1997), il est évident qu'un renforcement, et non un affaiblissement, de la réglementation est nécessaire afin de lutter contre cette crise et qu'un renforcement, et non une diminution, de la solidarité peut atténuer les conséquences de l'actuelle situation économique catastrophique.

[Lire le document du secrétariat international de CC.OO.](#) (Pdf – anglais)

[Lire le communiqué de presse de USO-SOTERMUN](#) (Pdf – espagnol)

3. Politiques de coopération au développement

UNION EUROPÉENNE

RAPPORT DE SUIVI DE L'ÉDUCATION EUROPÉENNE AU DÉVELOPPEMENT « DE watch »

Le rapport de suivi de l'éducation européenne au développement – “DE Watch” – a été rédigé par le Groupe de pilotage européen multi-acteurs sur l'éducation au développement. Il s'inscrit dans le processus et les efforts continus de la communauté européenne des parties prenantes à l'éducation au développement/globale, visant à débattre et élaborer des perspectives, normes et concepts communs et des politiques coordonnées dans leurs domaines d'intervention.

Le rapport repose sur l'analyse de plusieurs sources d'information sur les pratiques relatives à l'éducation au développement (DE en anglais) en Europe. Ces sources incluent les rapports, évaluations, études et autres documents de la Commission européenne, du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, du réseau Global Education Network Europe (GENE), de DEEEP/CONCORD, ainsi que les contributions et réactions de plusieurs acteurs étatiques et non-étatiques au niveau national.

Cherchant à obtenir une plus grande clarté conceptuelle dans le discours de l'éducation au développement, ce rapport suggère une typologie qui différencie quatre compréhensions de l'éducation au développement présentes dans les concepts et pratiques des différents acteurs. Celles-ci incluent une compréhension de l'éducation au développement considérée comme inappropriée par la plupart des acteurs (éducation au développement comme instrument de relations publiques de l'aide au développement), ainsi que trois types d'approches légitimes, quoique différents, de l'éducation au développement.

- (a) Education au développement comme instrument de sensibilisation, c'est-à-dire la diffusion d'informations sur les questions relatives au développement,
- (b) Education au développement comme éducation globale, dans le but de changer les comportements et renforcer l'action du groupe cible en faveur de la justice et le développement durable dans le monde ou
- (c) Education au développement en tant que développement des compétences essentielles, mettant l'accent sur le processus d'apprentissage et le renforcement des compétences requises afin de vivre dans une société mondiale complexe et dynamique.

Ce rapport présente essentiellement une synthèse détaillée des politiques, des pratiques et du financement de l'éducation au développement dans les 27 Etats membres de l'UE ainsi qu'en Norvège. Il tient compte des concepts et pratiques de l'éducation au développement

au sein du secteur éducatif formel, des politiques et des approches des Ministères nationaux chargés du développement et de leurs agences subordonnées, ainsi que des activités des acteurs de la société civile, des autorités locales et régionales.

[Pour en savoir plus \(Pdf - anglais\)](#)

Pour toute autre information, prière de contacter: paola.simonette@ituc-csi.org

BLOQUEZ LA DATE!

Le Forum sur l'efficacité du développement des OSC aura lieu du 28 au 30 septembre 2010 à Istanbul, Turquie. Cette importante manifestation permettra également à la CSI de contribuer à l'élaboration des Principes et des lignes directrices opérationnelles sur l'efficacité du développement syndical.

[Pour en savoir plus \(Pdf - anglais\)](#)

Pour toute autre information, prière de contacter: paola.simonette@ituc-csi.org

PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTIE BELGE DU CONSEIL DE L'UE

La Belgique a pris, le 1er juillet, la Présidence de l'UE pour les six prochains mois. Les principaux éléments du programme, en mesure d'intéresser les syndicats et la coopération au développement, sont présentés ci-dessous.

Travail décent : La Présidence belge s'engage, dans le cadre des priorités relatives à l'emploi, à garantir la mise en œuvre de l'agenda du travail décent par l'Union européenne, ainsi que du Pacte mondial pour l'emploi en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et assurera la défense des normes sociales dans ses relations extérieures. (la question ici est de voir à quel point cela s'appliquera à la politique commerciale et à la révision de la stratégie pour une Europe compétitive dans une économie mondialisée)

Aide humanitaire : L'Union européenne procèdera également, sous la Présidence belge, à une évaluation à mi-parcours du Consensus européen sur l'aide humanitaire. L'Union européenne engagera, enfin, des travaux sur la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire.

Migration : La Présidence belge garantira une forte corrélation entre la politique en matière de migrations et les autres politiques, en particulier la politique des affaires étrangères de l'Union européenne. (la question est de savoir si cela signifie que la coopération au développement sera subordonnée à la signature d'accords de réadmission!)

Réformes du secteur financier : Le Conseil vise, sous la Présidence belge, à consolider l'intégration financière, créer une nouvelle architecture de supervision du secteur financier, améliorer la stabilité du système financier et à accroître la protection des consommateurs et investisseurs. La Présidence belge établira un plan d'action pluriannuel, en coopération avec la Commission et le Parlement européen, déterminant toutes les réformes des services financiers qui doivent être menées au sein de l'Union européenne, en particulier en tenant compte des projets et des actions en cours au sein du G20.

[Lien au programme complet \(Pdf\)](#)

INTERNATIONAL

POINT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET DU FORUM DES NATIONS UNIES POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

(Contribution par Matt Simonds, Liaison Officer BetterAid - TUAC)

Le Groupe de travail de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide (WP-EFF) est constitué de cinq pôles thématiques, qui ont chacun leur propre axe de travail et interviennent de manière parallèle sur des sujets différents mais liés, dans le cadre du Forum de haut niveau IV de Séoul (2011). Les activités du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide ont véritablement pris forme ces derniers mois, il est par conséquent plus important d'assurer leur suivi de façon étroite et de rechercher les domaines nécessitant une forte contribution. Nous devrions, à l'avenir, recevoir des comptes-rendus réguliers sur l'activité du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide ainsi que du Forum des Nations Unies pour la coopération au développement.

Pôle A : Appropriation et responsabilité.

Le Secrétariat de l'OCDE a récemment fait le bilan de toutes les activités liées aux axes de travail du pôle A (voir : [Update on Cluster A Activities \(Pdf - anglais\)](#))

Toutefois, d'autres développements sont à noter :

Le Groupe de travail sur la responsabilité mutuelle s'est réuni "de façon informelle" à Helsinki au cours du symposium du Forum des Nations Unies pour la coopération au développement. Les premiers rapports du BACG révèlent que les discussions ont porté de manière positive sur le rapport réalisé par DAES sur la responsabilité mutuelle (voir : [Mutual Accountability Study \(Pdf - anglais\)](#))

Une proposition a été évoquée par IDEA (Parlementaires), au sein du Groupe de travail sur l'appropriation démocratique, de mener une série d'exercices, dont des réunions et des ateliers au cours de la période précédant le Forum du haut niveau 4. L'objectif étant de renforcer la notion d'appropriation démocratique dans les processus de développement (voir : [IDEA Democratic Ownership may 2010 \(Pdf - anglais\)](#)). Il ne s'agit, pour le moment, que d'une proposition. En outre, la 2^e version de l'étude sur les indicateurs relatifs à l'appropriation démocratique a été préparée par HIVA/Université de Leuven (voir : [Survey Indicator 2 draft \(Pdf - anglais\)](#)).

Pôle B : Systèmes nationaux

La Direction de la Coopération pour le Développement (DCD) a diffusé une communication attirant l'attention sur l'organisation d'une Initiative (*Country Focus Initiative*) au Mali du 2 au 4 juin. D'après le courrier électronique, "les principaux objectifs de cette mission seront d'échanger des informations entre les délégués du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide; les autorités du Mali; les bailleurs présents sur le terrain et les autres acteurs du développement. Celle-ci inclura des discussions sur le processus relatif à l'efficacité de l'aide internationale et les progrès de sa mise en œuvre au Mali, qui nous permettront d'avoir une compréhension commune de ce qui est possible de réaliser dans le domaine de l'efficacité de l'aide, y compris des mesures incitatives, des dynamiques sous-jacentes et de la complexité du changement". Il s'agit apparemment de la troisième des dix initiatives similaires qui auront lieu; des discussions préliminaires ont déjà eu lieu en Equateur et en Indonésie (voir : [Mali -- Country Systems Initiative -- Concept Note \(Pdf - anglais\)](#)).

Pôle C : Aide transparente et responsable

Les Groupes de travail du Pôle C ont tous soumis leurs contributions à l'étude de suivi de la Déclaration de Paris. Celles-ci incluent les contributions du Groupe de travail sur la prévisibilité et la transparence (voir : [Input TT Predictability \(Pdf - anglais\)](#)), du Groupe

de travail sur la conditionnalité (voir : [Note to Cluster D- Proposed Questions on Conditionality \(Pdf - anglais\)](#)) et du Groupe de travail sur la division du travail (voir : [Inputs on monitoring division of labour \(Pdf - anglais\)](#)).

Une consultation est également en cours afin de déterminer le cadre d'application de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI : International Aid Transparency Initiative). Les résultats de cette consultation seront débattus lors d'une réunion de l'IATI au début du mois de juillet.

Pôle D : Evaluation des progrès

Le Pôle procède actuellement aux préparatifs à la réalisation de l'étude de suivi. Le Secrétariat reçoit actuellement les réponses des gouvernements nationaux concernant leur participation à l'enquête et n'a pas encore fini d'établir la liste des coordinateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'étude. Le Secrétariat du Pôle D a indiqué qu'il n'est pas en mesure de garantir que les OSC seront consultées par les Coordinateurs nationaux lors de la réalisation de l'enquête. Il sera, par conséquent, important que les plateformes nationales d'OSC soient informées de cette situation afin de se mettre directement en contact avec les personnes chargées de la réalisation de l'enquête. Les supports d'information sur l'étude sont en cours de finalisation. Toutefois, le Secrétariat du Pôle D a suggéré que le BACG inclue une "note sur les meilleures pratiques" issues d'une consultation nationale réussie dans le cadre de l'étude de 2008. Le Secrétariat a également suggéré d'envoyer un représentant de BetterAid en tant qu'observateur dans la mesure où des réunions sont organisées avec les Coordinateurs nationaux afin d'examiner l'orientation de l'étude. Il a cependant été remarqué qu'une représentation nationale à chaque réunion ne serait pas appropriée mais que la présence d'un même représentant de BetterAid serait préférable (voir : [Survey Guidance consolidated - Draft for TT comments \(Pdf - anglais\)](#)).

Atelier sur l'efficacité du développement

La proposition du Groupe de coordination BetterAid (BACG) d'organiser l'atelier sur l'efficacité du développement à l'occasion de la réunion plénière du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide est bien accueillie par la DCD. La DCD prépare actuellement l'ordre du jour du Comité exécutif de juillet ; ce sujet est susceptible d'être un point à traiter dans le cadre d'une discussion plus large concernant l'ordre du jour de la plénière d'octobre. (voir [agenda complète BACG 2010 \(Pdf - anglais\)](#)).

Réunions

- 7-8 juin - Atelier du Pôle E sur la communication des résultats aux organismes donateurs
- 22 juin - Réunion informelle du CAD sur le rôle du secteur privé dans le contexte de l'efficacité de l'aide
- 23 juin - Réunion informelle du CAD sur l'efficacité de l'aide et la préparation du Forum de haut niveau 4
- 30 juin - Réunion du Groupe de travail sur la coopération Sud-Sud, New York, Etats-Unis
- 5-6 juillet - Réunion du Groupe de travail sur le suivi de la Déclaration de Paris
- 7 juillet - Réunion du Pôle E sur la gestion axée sur les résultats de développement
- 8-9 juillet - Réunion du Comité exécutif du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide

FORUM DES NATIONS UNIES POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le symposium du Forum des Nations Unies pour la coopération au développement organisé à Helsinki a récemment eu lieu. Les premiers comptes-rendus déconcertants des membres du BACG suggèrent que les OSC ont été critiquées, lors de la séance

consacrée au rôle de la société civile, par certains gouvernements et parlementaires du fait de l'absence d'obligation de rendre des comptes. Le Président de séance, du bureau des Nations Unies pour les partenariats, a mal conduit les débats et fini par alimenter les attaques contre les OSC.

Les travaux préparatoires en vue de la réunion de juin du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) sont en cours. Quelques remarques préliminaires concernant la réunion indiquent que celle-ci se déroulera les 29 et 30 juin, pendant la Session de fond de l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Il est convenu que toutes les OSC accréditées par ECOSOC sont autorisées à participer à la réunion. En outre, des places seront disponibles pour 20 représentants d'OSC supplémentaires, via le secrétariat du FCD. De plus amples informations devraient nous parvenir dans les jours et les semaines à venir.

GOVERNANCE MONDIALE DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL : QUI EST RESPONSABLE?

La gouvernance mondiale du développement fait l'objet d'un débat animé. Il n'existe actuellement aucun cadre permettant aux pays de trouver un accord sur la façon de renforcer l'efficacité de leurs initiatives collectives de développement et de garantir l'exécution de ces décisions : il existe au contraire plusieurs cadres, avec différentes forces et faiblesses, créant des double-emplois et des lacunes. Ce dispositif éclectique, qui ne mérite guère le terme d'"architecture", peut certainement être amélioré. Mais comment?

L'émergence, en 2009, du G20 comme coordinateur mondial prééminent des mesures de lutte contre la crise financière et économique mondiale dans un premier temps, et aujourd'hui de la politique économique mondiale au sens large, a changé la donne. Aussi, les autres éléments du système international s'adaptent-ils à cette nouvelle situation à des rythmes divers. Le G20 n'a toutefois pas entièrement déterminé ce que son propre agenda du développement devrait couvrir de manière spécifique, ni décidé quelle tâches il devrait laisser aux autres organismes spécifiques.

Alors que le G8 conservera des fonctions résiduelles pendant une certaine période, l'architecture du développement, ou du moins sa superstructure, est dans un état de perpétuel changement. Les nouveaux acteurs du G20 apportent leurs propres priorités et expériences en matière de développement ; ceci crée des opportunités de mener de nouvelles réformes.

[Lire le document complet \(Pdf - anglais\).](#)

4. Appels à projets

FINANCEMENT DE PROJETS UE:

Appels à propositions et appels d'offres ouverts:

Droits humains

- [Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays et les régions où ils sont les plus menacés](#)
- [Soutien aux défenseurs des droits de l'homme](#) (date limite 03/09/2010)

Veuillez également consulter la [page concernant les appels à propositions pour les pays](#) Et le site web concernant le [Dialogue Structuré - Pour un partenariat efficace pour le développement](#)

5. Ressources

ETUDE 2010 DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : DE NOUVEAUX OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT (SLNG)

Cette année, [l'Etude sur la situation économique et sociale \(WESS 2010 - anglais\)](#), lancée le 29 juin, porte sur les "nouveaux outils du développement." Elle fait le point sur les défis du développement et identifie les déficiences et lacunes au sein des mécanismes mondiaux de gouvernance économique. Elle propose également de nouvelles initiatives en faveur du développement économique et apporte des idées sur la façon dont la communauté internationale pourrait réaliser une mondialisation plus équilibrée et durable.

D'après le [rapport \(Pdf - anglais\)](#) la crise économique mondiale de 2008-09 a exposé des défaillances systémiques du fonctionnement des marchés financiers et des déficiences majeures au cœur de l'élaboration des politiques économiques. La crise économique et financière s'est ajoutée à plusieurs autres crises. Les produits alimentaires et de l'énergie, qui ont connu une augmentation en flèche tout en étant très volatiles, ont révélé la négligence de l'agriculture alimentaire pendant une décennie et l'incapacité à contrôler les marchés de l'énergie de plus en plus spéculatifs. Le changement climatique constitue déjà un danger manifeste et concret dont les conséquences se font sentir dans de nombreuses régions du monde, sous la forme de sécheresses plus fréquentes et plus graves et de précipitations excessives; ses effets aggravent les autres crises."

[Page web SLNG](#)

[Aperçu général du rapport \(Pdf\)](#)

RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE EXTÉRIEURE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LEUR MISE EN OEUVRE EN 2009

2009 a été une année particulièrement difficile pour le développement, compte tenu des impacts combinés des crises économique, financière et alimentaire. Ce fut également une année cruciale pour les efforts de lutte contre l'impact du changement climatique. En tant que premier bailleur international, apportant presque plus de la moitié de l'aide mondiale en 2009, ¹, l'Union européenne et ses Etats membres ont répondu de façon dynamique et flexible à ces défis et opportunités. L'évaluation à mi-parcours en 2009 des documents stratégiques par pays est intervenue à un moment particulièrement opportun, offrant à la Commission européenne une occasion importante de les adapter et de les réajuster à l'évolution de la situation.

Bien que la récession économique mondiale de 2009 ait affecté les pays en développement de différentes façons et à des degrés divers, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue dans le monde en développement devrait augmenter de 40 à 80 millions par rapport à la période précédant la crise. En avril 2009, la Commission a publié une communication sur le thème : *aider les pays en développement à surmonter la crise*, incluant les mesures de l'UE visant à atténuer son impact humain. Elle s'accompagne de quatre documents de travail qui traitent principalement du financement du développement; de l'aide au commerce; de l'efficacité de l'aide; et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Par ailleurs, la Commission mobilise jusqu'à 500 millions d'euros à travers un mécanisme *ad hoc* relatif à la vulnérabilité (appelé V-FLEX) afin de soutenir les pays les plus vulnérables du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). L'UE s'est également efforcée de promouvoir la coordination internationale de l'aide extérieure par l'intermédiaire de l'agenda du développement du G8, et du G20 à Londres (avril 2009), l'Aquila (juillet 2009) et Pittsburgh (septembre 2009).

[Lire le rapport complet \(Pdf - anglais\)](#)

[Lire le résumé du rapport](#)

6. Agenda 2010

<u>7-8 septembre</u>	Groupe de travail RSCD politique UE
<u>12-14 septembre</u>	11ème séminaire de consultation sur l'efficacité de la coopération syndicale au développement (Asunción)
<u>15-17 septembre</u>	Séminaire UE dialogue structurée (Asunción)
<u>28-30 septembre</u>	Forum Ouvert assemblée globale efficacité OSC (Istanbul)
<u>1 octobre</u>	Groupe de travail efficacité OSC
<u>3 octobre</u>	AEPF-ASEM événement Open Space sur l'efficacité de la coopération syndicale au développement (Bruxelles) Atelier efficacité de la coopération syndicale au développement (Bruxelles)
<u>25-28 octobre</u>	WP-Eff Réunion plénière (Paris)
<u>25-29 octobre</u>	Séminaire de renforcement des capacités RSCD + 11ème séminaire de consultation sur l'efficacité de la coopération syndicale au développement (Singapour)
<u>10-12 novembre</u>	Séminaire UE dialogue structurée Asie (New Delhi)
<u>15 novembre</u>	Groupe d'experts RSCD sur l'efficacité de la coopération syndicale au développement (Bruxelles)
<u>16-18 novembre</u>	Réunion du réseau RSCD (Bruxelles)
<u>9-10 décembre</u>	Journées européennes du développement (Bruxelles)



L'équipe RSCD:

Jaap Wienen (Secrétaire général adjoint de la CSI), Jan Dereymaeker (Chargé du réseau), Mamadou Diallo (Chargé de programme), Paola Simonetti (Chargée du projet politique et du plaidoyer), Luc Vermeersch (Chargé de l'information) et Peggy De Clercq (Assistante).